



INSTITUT AS-SALAM

Ecole d'arabe pour enfants depuis 1994

Règlement concernant les conditions financières

1 Frais d'écologie

- 1.1 L'engagement financier est pour un semestre.
- 1.2 Le premier semestre commence début septembre et se termine fin janvier.
- 1.3 Le deuxième semestre commence début février et se termine fin juin.
- 1.4 Le règlement des frais d'écologie s'effectue par paiement comptant contre récépissé au secrétariat de l'institut, par bulletin de versement à la poste ou par virement bancaire au début du semestre.
- 1.5 Le prix pour l'inscription est de **CHF 30.--** pour les nouveaux élèves et de **CHF 20.--** à partir de la deuxième année. Ce forfait inclut l'inscription, les livres et les diverses fiches.
- 1.6 Le frais d'écologie pour **un enfant** est de **CHF 40.--** par mois, soit de **CHF 200.--** par semestre.
- 1.7 Le frais d'écologie pour **deux enfants** est de **CHF 60.--** par mois, soit de **CHF 300.--** par semestre.
- 1.8 Le frais d'écologie pour **trois enfants ou plus** est de **CHF 80.--** par mois, soit de **CHF 400.--** par semestre.

2 Résiliation

- 2.1 Toute résiliation ou désistement s'annoncera par écrit à l'institut As Salam.
- 2.2 Les frais d'écologie pour le semestre ainsi que les frais d'inscription sont à payer dans leur totalité.

3 Litiges

- 3.1 En cas de litige, la direction de l'institut As Salam et le représentant légal de l'enfant s'engage à trouver une solution à l'amiable.

Cette version des conditions financières a été établie et validée par la direction de l'Institut As Salam en août 2025 et sera valable dès l'année scolaire 2025/2026